

Demandeurs :
Camille OGER
Elise OGER

COMMUNE : POIX-DE-PICARDIE

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
POUR UN CREMATORIUM POUR
ANIMAUX**
AU TITRE DES I.C.P.E. pour la rubrique :
2740 :
« Incinération de cadavres d'animaux »
Note de présentation non technique

Février 2023



Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 📠 : 03.22.25.79.63

Courriel : contact@routier-environnement.com

Le projet se trouve sur la commune de Poix-de-Picardie (80290) dans le département de la Somme. Il s'agit de la création d'un crématorium pour animaux de compagnie (chiens, chats, NAC) dans la zone industrielle de Poix-de-Picardie « la Hayette-Le Frier ».

La parcelle est une friche vierge. L'activité est recensée au titre de la nomenclature ICPE pour la rubrique 2740 « incinérateur de cadavres d'animaux ». L'installation possèdera deux fours avec un débit chacun de 49 kg/h et sera donc une installation à grande capacité dépassant les 50 kg/h (2 x 49 kg/h).

Plusieurs formules seront proposées aux propriétaires :

- La crémation collective : elle implique que l'animal est réduit en cendre en même temps que d'autres corps ;
- La crémation individuelle : l'animal est incinéré seul et la famille sera en capacité de récupérer les cendres de leur animal ;
- La crémation privée : la famille assiste à la crémation de leur animal, un espace de recueil sera à leur disposition.

On recense 25 crématoriums en France.

Le groupe Esthima compte 18 crématoriums à son actif pour seulement 7 crématoriums privés.

Le plus proche de l'Oise ou de la Somme se trouve à Tôtes dans la Seine-Maritime en Normandie ou encore dans le Nord à Beauvois-en-Cambrésis.

L'éloignement de ces centres d'incinération entraîne de nombreux inconvénients tels que :

- La difficulté pour les propriétaires d'accompagner leur animal, du fait du long trajet.
- Les délais de prise en charge sont souvent longs provoquant des difficultés d'entreposage des cadavres pour certains vétérinaires.

Le projet souhaite ainsi répondre à la demande et aux besoins des particuliers, mais également des centres vétérinaires.

Cadastre :

Le projet se trouve sur la référence cadastrale suivante :

Section	Numéro
ZB	83
ZB	86

Rubrique ICPE :

La rubrique est donc la suivante :

Numéro de la rubrique	Désignation de la rubrique	Valeurs	Régime	Rayon d'affichage
2740	« Incinération de cadavres d'animaux »	98 kg/h	A	1
4511	« Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égale à 200 t -> A 2. Supérieur ou égale à 100 t mains inférieure à 200 t -> DC »	ANIOSURF ND 10 kg VO8 EXTRA 6 kg 16kg	NC	-
4510	« Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. »	Saniterpen 1,5 kg	NC	-

	<p><i>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Supérieure ou égale à 100 t -> A</i> 2. <i>Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t -> DC »</i> 			
--	---	--	--	--

Rubrique IOTA :

Numéro de rubrique	Libellés de la rubrique	Valeur du projet	Régime
2150	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentées de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha	0,0125 ha	Non classé

Le crématorium assurera la collecte des cadavres d'animaux chez les vétérinaires à l'aide d'un véhicule isotherme et fermant à clé. Il sera équipé de bac pour stocker les corps le temps du transport. Tout animal sera récupéré et congelé, sous housse à usage unique.

Tout animal transporté devra présenter une convention fournie par le vétérinaire : l'espèce (chien, chat ou NAC), le nom du propriétaire et l'adresse, le nom de l'animal, la cause du décès, et le type de crémation.

Le crématorium s'occupera également de la prise en charge des animaux décédés confiés directement par le propriétaire au crématorium. L'animal sera placé sous housse à usage unique et identifié par une convention de crémation.

Le personnel du crématorium en contact avec les cadavres respectera des règles d'hygiène et de sécurité inscrite dans le local pour la manipulation des corps. Ils seront équipés de blouse lavable qui seront passés quotidiennement en machine à laver, de chaussures et de gants en plastique permettant ainsi d'être lavé, d'un masque pour le visage et sera mise à leur disposition des produits d'hygiène pour se laver les mains.

Les fours de crémation seront nettoyés après chaque utilisation et pour redémarrer une autre crémation.

Tous cadavres n'ayant pas pu être incinérés seront reportés à la journée suivante et conservés dans la chambre froide (< - 14°C).

Dans le cas d'une crémation privée (animal apporté par le propriétaire au crématorium ou confié par le vétérinaire) : la décongélation d'un animal étant interdite, tous cadavres seront stockés dans un bac de conservation à part de la chambre froide à une température de + 5°C et permettant ainsi de

présenter le corps de l'animal au propriétaire lors du recueillement sans que l'animal soit congelé dans un délai ne dépassant pas les 48H.

Le four sera utilisé uniquement par le personnel ayant reçu une formation.

La salle de recueil sera conçue avec des murs et sols lavables pour être nettoyée après chaque passage d'un cadavre. L'animal aura été conservé dans un bac de conservation avec une température à + 5°C permettant ainsi de présenter le corps dans de meilleures conditions à son propriétaire.

Les équipements du crématorium sont les suivants :

- 2 fours de crémation : PET200 (voir fiche technique)
- 1 crémateur (voir fiche technique)
- 1 chambre froide à température -14°C
- 1 bac de conservation à température +5°C
- 1 fût plastique 200 L étanche dédié au stockage des cendres

Toutes crémations (individuelle, collective et privée) feront l'objet d'un certificat de crémation.

Les cendres de crémation individuelle et privée seront fournies dans une urne funéraire au propriétaire.

Les cendres de crémation collective seront stockées dans des fûts plastiques de 200 L avec couvercle étanche dans une salle dédiée à cet effet.

Le crématorium travaillera avec la société Bioval Environnement – Centre de compostage Somme pour la collecte des cendres.

La parcelle est actuellement une parcelle en friche vierge de toute construction et en zone industrielle.

Les murs en maçonnerie traditionnelle seront recouverts d'un enduit gratté ton rouge et ton gris. Les menuiseries seront en PVC de couleur blanche sauf la porte d'entrée Ral 7016. Les gouttières, descentes et couvertines seront en couleur Ral 7016.

Les espaces libres autour de la construction seront aménagés en jardin arboré d'essences régionales.

Le chantier sera réalisé à l'aide d'engin traditionnel (pelleteuse, chargeuse, tractopelle). Le site ne se trouve pas en zone naturelle ni en zone humide. Les déchets issus des travaux seront récupérés par les entreprises réalisant les travaux pour être éliminées dans une filière adaptée.